

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XL

23 juin 1973

CENTENAIRE
DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE

1974

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Fascicule I — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.

24 janvier 1948.

Louis JUNOD, Considérations sur la Révolution vaudoise.

Jean-Charles BIAUDET, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.

Fascicule II — Soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole de pharmacie.

30 mai 1948.

André GIRARDET, Notice historique sur l'Ecole de pharmacie.

Fascicule III — Inauguration du portrait de Léon Walras.

24 avril 1948.

Léon Walras à Lausanne.

Fascicule IV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.

Fascicule V — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.

Jean-Charles BIAUDET, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.

Marcel BRIDEL, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.

Fascicule VI — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.

Constantin REGAMEY, Adam Mickiewicz, homme et poète.

Fascicule VII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires

O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.

Fascicule VIII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.

Fascicule IX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires

Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.

Fascicule X — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.

Fascicule XI — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. 1853-1953

Fascicule XII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires

H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Tiercy, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.

Fascicule XIII — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.

Fascicule XIV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.

Fascicule XV — Médaille Gonin.

Fascicule XVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flat-

tet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.

Fascicule XVII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.

Fascicule XVIII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.

Fascicule XIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires

Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.



Photo de Jean-Pierre Grisel (Tribune - Le Matin)

Les 5 personnalités ayant reçu le grade de docteur honoris causa le 23 juin 1973,
de droite à gauche: M. ATTILIO NISOLI, M. HANS SIEGFRIED, M. EMIL SCHLITTLER,
M. JAMES W. FAIRBAIRN, M. ÉMILE CHERBULIEZ.

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XL

23 juin 1973

CENTENAIRE
DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1974

TABLE DES MATIÈRES

Allocution de M. le conseiller d'Etat JEAN-PIERRE PRADERVAND, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	5	5216
Discours du professeur DOMINIQUE RIVIER, recteur de l'Université	13	5217
Discours de M. ANDRÉ GIRARDET, professeur, directeur de l'Ecole de pharmacie	27	5218
Allocution du professeur ÉMILE CHERBULIEZ	45	5219

ALLOCUTION DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT
J.-P. PRADERVAND
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Dans la religion hébraïque, le jubilé était une grande cérémonie qui avait lieu tous les cinquante ans. A cette occasion, les dettes étaient remises et les esclaves rendus à la liberté. Aujourd'hui, alors que nous célébrons un *double jubilé*, le Conseil d'Etat, loin de prétendre à ces mesures de faveur, tient tout au contraire à reconnaître publiquement tout ce qu'il doit à ceux qui hier ou en ce moment ont contribué et contribuent au rayonnement de votre Ecole, et à resserrer encore les liens qui l'attachent à son Directeur, à ses professeurs et à leurs collaborateurs. Aussi ses premières paroles seront-elles pour exprimer sa très vive gratitude à l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne pour les immenses services rendus à la Science et à la Santé publique. Et, faisant un pas de plus, pour rendre hommage à la Société de pharmacie — elle aussi centenaire — et à tous ceux de ses membres qui exercent dans le canton.

Votre faculté d'adaptation à des conditions économiques et sociales toujours plus difficiles, votre éthique professionnelle et scientifique font de vous, Mesdames et Messieurs, des citoyennes et des citoyens d'élite. De plus — est-ce le hasard ou la constatation pratique qu'il n'est meilleur remède ? — tous les pharmaciens que j'ai eu le privilège de rencontrer ont montré un sens très développé de l'humour. C'est pourquoi je n'hésite pas à citer le passage consacré au pharmacien, par Elgozy, dans son « fictionnaire » ou précis d'indéfinition :

« Hybride de la science et du commerce, qui doit tout savoir sur le pH sanguin et la T.V.A., les superdentifrices et la

Sécurité sociale, la diarrhée des nourrissons et les enzymes gloutonnes, le talc pour bébés et la pilule, la comptabilité en partie double et la fièvre aphteuse des bovidés.

Le pharmacien ne saurait ignorer, de surcroît, l'adresse d'un bon dentiste, qui travaille en été, ni l'art d'approuver les opinions politiques de ses clients sans se compromettre. Incollable comme une vignette qui aurait déjà servi, il écouterait sans agacement perceptible les confessions des dames d'âge respectable en pensant à son réapprovisionnement.

De première classe, le pharmacien ! »

Eh oui ! De première classe, le pharmacien !

Non seulement sur le plan professionnel mais aussi comme citoyen. J'ai gardé un souvenir lumineux du pharmacien qui pratiquait dans ma petite ville natale, au temps de ma jeunesse, de son dévouement, de sa générosité, de sa discrétion dans l'exercice de sa profession, de sa culture, de sa disponibilité. Il était humble comme homme de science et sans complexe en tant que commerçant ayant pignon sur rue. Son image est souvent venue à mon esprit lorsque je cherchais une définition de l'élite.

* * *

A la demande du Rectorat, je vais maintenant vous parler de l'avenir de notre Ecole de pharmacie et des programmes d'études qui conduisent au diplôme final permettant de pratiquer cet art. Mais je voudrais souligner d'emblée que, quelles que soient les réformes admises finalement, il est indispensable que les institutions continuent à former les hommes d'élite dont la société a besoin.

Au printemps 1971, le Département fédéral de l'Intérieur a désigné, sur proposition du Conseil suisse de la science, une commission chargée d'examiner tous les problèmes relatifs à une réforme des études de pharmacie.

La commission avait pour tâche de définir l'image professionnelle du pharmacien dans le cadre des connaissances scientifiques actuelles et d'élaborer un nouveau programme d'études adapté à cette image professionnelle.

La commission d'experts a remis son rapport au début de l'été 1972. Ce rapport contient des remarques importantes relatives à la situation présente des écoles de pharmacie en Suisse. Cinq écoles dispensent cet enseignement, trois en Suisse allemande et deux en Suisse romande, à Genève et à Lausanne.

Le rapport constate qu'il y a trop d'écoles de pharmacie dans notre pays et propose d'en ramener le nombre à deux, l'une en Suisse romande, l'autre en Suisse alémanique. Il y a, à l'appui de cette proposition, de bons motifs :

- En concentrant l'enseignement dans deux écoles, la proportion numérique entre enseignants et étudiants est plus favorable. Par ailleurs, les écoles nouvelles seraient mieux équipées en personnel comme en matériel.
- Les fonds destinés à la recherche seraient mieux investis et utilisés avec plus de chances de succès.
- Les écoles nouvelles gagneraient en qualité, en importance et en prestige. Elles pourraient jouer, dans le cadre de l'Université à laquelle elles seraient rattachées, un rôle de premier plan.
- Ces écoles formeraient alors des centres d'excellence et deviendraient des points d'attraction d'étudiants doués, si bien que la qualité des diplômés s'en trouverait améliorée. Une telle revalorisation ne manquerait pas d'avoir des incidences sur la profession de pharmacien et par là même sur la santé publique.
- Ces deux écoles nouvelles enfin deviendraient les dignes partenaires universitaires de l'industrie pharmaceutique suisse et la collaboration qui s'instaurerait serait plus favorable et plus fructueuse pour tous les intéressés, y compris les collectivités publiques.

Sur le plan romand, la fusion des écoles de pharmacie de Genève et de Lausanne n'est pas un projet nouveau. Le regroupe-

ment de ces écoles a été étudié il y a quelques années de manière approfondie.

La Conférence universitaire romande a repris cette question et a chargé la commission permanente de coordination de lui présenter un rapport. L'étude a été conduite par un groupe de travail, présidé par M. le professeur Giddey, vice-Recteur de l'Université de Lausanne.

Les travaux de cette commission ont permis à la commission permanente de coordination de présenter à la CUR les conclusions suivantes :

a) *Structures*

Les structures actuelles des écoles de pharmacie de Genève et de Lausanne ne s'opposent pas à une fusion des deux écoles existantes. En effet, les enseignements principaux de pharmacie sont groupés en trois laboratoires :

- laboratoire de chimie pharmaceutique
- laboratoire de pharmacie galénique et bio-pharmacie
- laboratoire de pharmacognosie.

A ces enseignements s'ajoutent des cours de soutien empruntés le plus souvent à la Faculté de médecine (anatomie, physiologie, microbiologie, etc.).

Bien que le rapport de la commission fédérale pour la réforme des études de pharmacie n'ait pas encore été adopté par les Autorités fédérales, les propositions qu'il contient auront inévitablement des répercussions sur l'organisation d'une école romande de pharmacie. C'est ainsi qu'on pourrait admettre que, durant la première année de leurs études, les étudiants en pharmacie suivent les mêmes cours que les étudiants en médecine ou en sciences. Durant la 2^e année, le caractère spécifique des études de pharmacie serait déjà plus nettement affirmé.

Enfin, après une année de stage, il y aurait encore deux années d'études conduisant au diplôme.

Au vu de ce qui précède, la première année pourrait s'accomplir par exemple dans l'une ou l'autre des universités romandes. En revanche, les enseignements de la 2^e année d'études puis, après le stage, des 3^e et 4^e années d'études devraient être donnés dans l'Ecole romande de pharmacie.

b) *Effectifs*

D'après les effectifs actuels des étudiants en pharmacie à Genève et à Lausanne, la future école romande de pharmacie devrait compter entre 50 et 60 étudiants par année, soit, pour les trois années d'études, entre 150 et 180 étudiants.

c) *Locaux*

La commission permanente de coordination enfin a présenté à la CUR l'inventaire des laboratoires, auditoires, bureaux et magasins dont devrait disposer la nouvelle école romande de pharmacie. Dans une première approximation on dispose d'une surface de 10 000 m² au maximum.

Dans sa séance du 17 janvier 1973, la CUR a accepté à l'unanimité les propositions qui lui étaient faites par la Commission permanente de coordination, à savoir :

- accepter le principe de la fusion des deux écoles de pharmacie de Lausanne et Genève ;
- rattacher la nouvelle école romande de pharmacie à l'Université de Lausanne où elle s'intégrerait dans les constructions prévues à Dorigny.

La CUR a chargé la Commission permanente de coordination de poursuivre ses études dans ce sens. C'est ainsi qu'une commission de planification a été constituée afin de :

- procéder à une étude plus poussée du statut juridique et administratif de l'Ecole ;
- procéder à une évaluation plus précise du financement de la future Ecole romande tant en ce qui concerne les investissements que son exploitation ;
- élaborer des dispositions transitoires permettant le passage des deux écoles actuelles en une Ecole romande en tenant compte en particulier des facteurs personnels.

Cette commission comprend des représentants du corps enseignant des deux écoles existantes, des Rectorats des Universités de Genève et de Lausanne ainsi que des représentants des départements de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Vaud et Genève.

Cette commission déposera son rapport prochainement.

Le 23 février 1973, la CUR a fait part aux Conseils d'Etat des cantons de Genève et de Vaud de la position qu'elle avait adoptée en ce qui concerne le principe de l'Ecole romande de pharmacie et de sa localisation à Lausanne dans le cadre de l'Université.

Le 9 mars 1973, le Conseil d'Etat a approuvé la proposition de la CUR selon l'extrait suivant :

« accepter la proposition qui lui est faite par la Conférence universitaire romande de fusionner les deux Ecoles de pharmacie de Genève et de Lausanne en une seule Ecole romande de pharmacie, rattachée à l'Université de Lausanne, et qui sera construite sur les terrains de Dorigny ;
» prier la Conférence universitaire romande de mettre en œuvre une commission chargée de l'étude de l'ensemble de ces questions et de proposer des solutions. »

De son côté, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 24 janvier 1973 déjà, avait chargé le Comité directeur du bureau de construction de l'Université de Dorigny d'entreprendre une étude sur l'implantation à Dorigny de la future école romande de pharmacie.

La création par fusion d'une Ecole romande de pharmacie et la construction d'un bâtiment adhoc en Dorigny ne peuvent se réaliser dans un avenir immédiat. Aussi Genève et Lausanne prévoient-elles une phase intermédiaire. Dès lors, une solution transitoire doit être trouvée en attendant le statut nouveau. Je voudrais simplement vous apporter l'assurance que mon Département et le Conseil d'Etat suivent avec le plus grand intérêt ce projet et donneront tout leur appui à sa réalisation.

DISCOURS DU PROFESSEUR DOMINIQUE RIVIER,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

A son tour, le Rectorat est heureux d'apporter à l'Ecole de pharmacie, aujourd'hui centenaire, des félicitations et des vœux : ceux de l'Université de Lausanne. C'est avec déférence qu'il salue en la double jubilaire la plus ancienne des écoles de l'Université, honneur qu'elle hérita il y a quatre ans de l'Ecole d'ingénieurs, lorsque la Confédération reprit l'EPUL pour en faire l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Le Rectorat présente aussi les vœux et les félicitations de l'Université à tous les maîtres et à tous les étudiants qui travaillent à l'Ecole de pharmacie, avec une pensée particulièrement chaleureuse à l'intention du directeur de l'Ecole, le professeur André Girardet.

Il y a plus d'un quart de siècle, Monsieur le directeur et cher collègue, que vous avez pris en main les destinées de l'Ecole de pharmacie.

Alliant la ténacité et l'énergie qui sont les vôtres à beaucoup d'ambition pour votre Ecole, vous avez jalousement veillé à son développement. Avec une patience qui n'exclut pas la vivacité, avec une bonté qui jamais n'empêcha la franchise, vous en avez fait une maison accueillante, aussi bien pour ceux qui venaient y enseigner que pour ceux qui avaient choisi d'y faire leurs études. Bien plus, digne émule de Henri Brunner, le premier directeur de l'Ecole de pharmacie, vous avez veillé à ce qu'elle soit en même temps un haut lieu de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour beaucoup d'entre nous, vous incarnez en quelque sorte

l'institution que vous dirigez, à tel point qu'on ne peut s'empêcher ici de paraphraser le slogan publicitaire : « Qui dit « Ecole de pharmacie » pense au professeur Girardet ! »

*La fondation de l'Ecole de pharmacie **

A l'occasion d'une cérémonie qui, comme celle de ce jour, est destinée à commémorer la naissance d'une institution, le bon usage veut que l'on retourne aux sources, c'est-à-dire aux circonstances qui présidèrent à l'avènement, afin de rendre hommage à ceux qui le voulurent et le firent. Ce qui peut être le prétexte à partir d'un bon pied vers l'avenir.

A vrai dire, jamais cet usage ne s'est trouvé mieux justifié. En effet : il y a un siècle, les fondateurs de l'Ecole de pharmacie ont donné au peuple de ce canton, comme à son gouvernement et à son université, une leçon de civisme et de politique qui impressionne encore par son actualité et par sa hauteur de vue. Il vaut la peine de s'y arrêter.

Nous sommes en 1870 : la première guerre franco-allemande va se terminer. Le pays de Vaud s'est à peu près remis des tourmentes politiques qui l'ont secoué durant la première moitié du XIX^e siècle.

Après que Lausanne a manqué d'accueillir l'Ecole polytechnique fédérale en 1854, traumatisée, l'opinion publique est unanime à repousser toute centralisation de l'enseignement supérieur.

La loi vaudoise de 1846 sur l'instruction publique, qui avait réduit l'Académie de Lausanne à n'être qu'une sorte de gymnase dont les étudiants étaient traités en écoliers et les professeurs en instituteurs, cette loi rétrograde n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Un homme clairvoyant et résolu, Louis Ruchonnet, vient en effet de prendre en main le développement de l'Académie, pour laquelle il nourrit de grands espoirs. Dès son entrée au Conseil d'Etat, en 1868, il a conçu puis rédigé une nouvelle *loi sur l'enseigne-*

* Ce bref rappel historique se fonde notamment sur l'ouvrage de M. Pierre Hügli « Le Centenaire de l'Ecole de pharmacie », Librairie Payot 1973.

ment supérieur, loi qui a été votée par le Grand Conseil l'année suivante, soit le 12 mai 1869. Aux quatre facultés traditionnelles de lettres, de sciences, de théologie et de droit, la nouvelle loi a ajouté une faculté technique, qui n'est autre que l'Ecole spéciale reprise par l'Etat (et qui, un siècle plus tard, deviendra l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne). Au surplus, la loi a prévu que l'Académie pourra délivrer le grade de *docteur* : ce pas essentiel a fait de la Haute Ecole de Lausanne une université, au sens moderne du terme ; même si, mû par des considérations politiques, Louis Ruchonnet s'est abstenu de proposer ce changement de nom à l'Etat. Ce qui est urgent pour le Chef du Département de l'instruction publique d'alors, c'est de réformer l'institution pour en faire un véritable établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Quant au changement de nom, qui aurait pu effrayer les députés vaudois — et qui somme toute est secondaire — ce sera pour plus tard, lorsque se présentera l'occasion favorable.

Mais pourquoi, chez Ruchonnet, cette volonté de développer l'Académie de Lausanne ? Il s'en est expliqué lui-même :

« Pour le moment actuel, si critique à tant d'égards pour notre individualité cantonale, ce qui est urgent, c'est de rassembler en un faisceau vigoureux les éléments épars de notre institution supérieure et d'assigner au canton de Vaud une place de plus en plus importante dans ce domaine où, quelque petit pays que nous soyons, nous pouvons lutter : le domaine de l'intelligence. Peut-être l'avenir appelle-t-il notre Académie à de plus hautes destinées ; pour que nous soyons en droit de les atteindre, nous devons développer nos établissements actuels et montrer le prix que le peuple vaudois attache à l'instruction supérieure. »

Cette déclaration courageuse sonne parfaitement clair : la seule façon pour le canton de lutter contre la centralisation de l'enseignement supérieur, c'est de renforcer ses propres écoles, en commençant par son Académie. C'est dans cette perspective, faite tout à la fois de clairvoyance politique et d'ambition pour

l'avenir à long terme de son canton, que Ruchonnet va faire naître l'Ecole de pharmacie.

Jusqu'en 1870, les Vaudois qui se proposaient d'embrasser la carrière de pharmacien allaient achever leur formation de préférence à l'Université francophone de Strasbourg. Mais une fois l'Alsace passée sous l'autorité du Kaiser, c'est l'allemand qui devient la langue officielle à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg. Or, il n'est pas question d'envoyer les jeunes Vaudois à l'Ecole polytechnique de Zurich : non seulement l'enseignement dispensé dans la sous-section de pharmacie est donné en allemand mais, de l'avis général, il est médiocre. Heureusement, la clairvoyance et le savoir-faire de Ruchonnet avaient déjà pourvu à la situation : le 30 novembre 1868, il a autorisé le pharmacien lausannois Jules Chastellain — son voisin à la rue Haldimand — à donner un cours libre de pharmacologie avec le titre de professeur agrégé. Une année plus tard, il donne son accord à la création d'un laboratoire de chimie pratique dont le directeur, le professeur Georges Brélaz, reçoit aussitôt une dizaine de candidats en pharmacie. Le 14 juin 1870, Chastellain est chargé de compléter son enseignement par un cours de toxicologie. Deux années s'écourent, et le 29 janvier 1872, Frédéric Roux, pharmacien à Nyon, se voit à son tour chargé d'un cours libre en botanique médicale. Le 3 août de la même année enfin, Chastellain est nommé professeur extraordinaire à la Faculté des sciences.

Ainsi, au début de l'année académique 1872-1873 — et si l'on tient compte des enseignements de base en physique et en chimie qui sont depuis longtemps assurés par la Faculté des sciences — les principales disciplines nécessaires à la formation du pharmacien sont déjà enseignées à l'Université de Lausanne. Il n'y a plus qu'à créer officiellement l'école et instituer le diplôme. Ce qui sera fait au pas de charge.

Comme il convient, l'initiative appartient à l'Université : c'est le docteur François-Alphonse Forel, professeur extraordinaire d'anatomie et de physique générale, qui est chargé de rédiger la proposition au Conseil académique le 16 janvier 1873. En dépit de la nécessité — déjà bien établie — de former une commission ad hoc pour étudier le projet et présenter un rapport,

le recteur Durand peut six semaines plus tard transmettre à Charles Estoppey, momentanément chef du département de l'instruction publique et des cultes, la proposition de créer à l'Académie de Lausanne « une nouvelle faculté, soit Ecole de pharmacie ». Le 26 mars Louis Ruchonnet, alors président du Conseil d'Etat, signe le projet de loi à soumettre au Grand Conseil. Comme par hasard, le président de la commission parlementaire chargée d'examiner ce projet n'est autre que le professeur François-Alphonse Forel, celui-là même qui trois mois auparavant avait rédigé la première proposition à l'intention du Conseil académique, et qui siège depuis deux ans au Grand Conseil vaudois.

Adopté sans aucune réaction en premier débat le 21 mai, le projet de loi créant une faculté de pharmacie à l'Académie de Lausanne rencontre lors du second débat une opposition d'autant plus vive que ni Ruchonnet ni Estoppey ne sont là pour le défendre. Comble de malchance, 82 députés manquent à l'appel. Si la proposition visant au renvoi du projet est finalement repoussée, c'est seulement par 35 voix contre 15, sur 128 présents... On peut d'ailleurs se demander ce qui serait arrivé si le docteur Forel n'avait pas été là. Car c'est lui qui, fort habilement, répond aux critiques et aux sarcasmes du libéral Jules Roguin lequel, en s'attaquant au projet, voulait surtout faire échec à son ennemi politique Louis Ruchonnet.

Si importante que soit la décision prise par le Grand Conseil de créer une faculté de pharmacie, elle ne constitue en fait qu'un premier pas. Aussi Ruchonnet s'empresse-t-il de poursuivre à un rythme accéléré. Qu'on en juge. Le 1^{er} juillet déjà il obtient de l'Université qu'elle lui soumette un projet de règlement et un programme d'études pour la nouvelle école. Durant l'été, il s'informe, entreprend des démarches, noue des contacts et voit des professeurs, tant et si bien que le 30 septembre il est en mesure de signer l'arrêté d'exécution créant la nouvelle Faculté de pharmacie. Le lendemain, Ruchonnet fait procéder à la désignation des enseignants — dont trois nouveaux professeurs — et obtient du Conseil d'Etat que l'on installe la future école dans d'anciens bâtiments à la Place du Tunnel.

Puis passant outre aux recommandations de la Société vaudoise de pharmacie — laquelle lui en voulait de n'avoir pas été consultée — Ruchonnet confirme sa décision initiale d'ouvrir la nouvelle école au début de l'année académique 1873-1874 déjà. Certains enseignants n'ont-ils pas été avertis à temps ? Qu'importe, on les convoque par télégramme. C'est ainsi que Louis Buttin prononce la première leçon donnée à l'Ecole de pharmacie de Lausanne le 29 octobre 1873 à 8 heures du matin — exactement 9 mois et 13 jours après que le professeur Forel a fait sa première démarche auprès du Conseil académique ! M. le Conseiller d'Etat Pradervand en conviendra, j'en suis sûr : il s'agit là d'un exploit unique — d'un authentique record de célérité — dans les annales du Département de l'instruction publique et des cultes !

Mais ce n'est pas tout. Deux semaines avant le début du semestre, au moment même où il fait publier le programme des cours et la liste des enseignants à l'Ecole de pharmacie, Ruchonnet apprend que le professeur pressenti pour donner l'enseignement capital de chimie pharmaceutique se désiste. Qu'à cela ne tienne ! En trois jours il rétablit la situation. Et de quelle façon : il découvre un chimiste de 28 ans, professeur agrégé à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, vivement recommandé par ses maîtres et ses collègues. Peu importe si le candidat pose des conditions qui auraient été jugées inadmissibles venant d'un Vaudois : un traitement « zurichois », un laboratoire et des crédits d'exploitation correspondant à ce qui existe dans les meilleures universités européennes du moment, enfin le droit de donner lui-même les enseignements de toxicologie et de chimie théorique supérieure, dont le premier — la toxicologie — a déjà été attribué au professeur Brélaz !

Mais Ruchonnet n'hésite pas un instant : « le Département estime que le Conseil d'Etat ne doit reculer devant aucun sacrifice pour assurer le succès de la nouvelle Ecole de pharmacie » expose-t-il au gouvernement. Le Conseil d'Etat s'incline et, le 15 octobre, nomme Henri Brunner professeur extraordinaire à l'Ecole de pharmacie, après avoir accepté toutes les conditions posées par le jeune Zurichois. Brunner, qui disposera d'un laboratoire particulier

pour ses recherches, commencera son enseignement deux mois plus tard, le 17 décembre exactement.

La suite des événements — on le sait — devait démontrer combien Louis Ruchonnet — et avec lui le Conseil d'Etat — avait eu raison de faire confiance au professeur de l'Ecole polytechnique de Zurich, et combien ils avaient été heureusement inspirés en l'attachant à l'Université, sans attendre et sans marchander. Savant de grand renom, Henri Brunner ne fut pas seulement le créateur d'une véritable école de chimie à Lausanne. Nommé directeur de l'Ecole de pharmacie une année après son arrivée, il remplira cette fonction jusqu'en 1910. C'est grâce à lui que, d'emblée, la nouvelle Ecole se signale par la qualité de son enseignement et le niveau de ses recherches.

La leçon donnée par le fondateur de l'Ecole de pharmacie

En un temps comme le nôtre où la politique de l'enseignement supérieur et l'avenir des hautes écoles de Suisse sont l'objet de préoccupations qui ne vont pas sans rappeler quelque peu celles des fondateurs de l'Ecole de pharmacie de Lausanne, l'Université et ses amis éprouvent un sentiment de profonde reconnaissance à l'égard de Louis Ruchonnet pour la façon exemplaire dont il prépara puis réalisa le développement de l'Académie, la dotant coup sur coup de deux écoles appelées à un brillant avenir : la Faculté technique et l'Ecole de pharmacie.

La leçon de clairvoyance, d'audace et de savoir-faire que l'homme d'Etat vaudois donna alors à ses concitoyens est encore admirable aujourd'hui. Elle devrait être méditée par tous ceux qui, dans ce canton et en Suisse, portent la responsabilité de développer un établissement de recherche et d'enseignement supérieur. Certes, il ne peut être question aujourd'hui de refaire la démarche intellectuelle ou les manœuvres politiques de Louis Ruchonnet en vue de combattre un mouvement centralisateur d'ailleurs mal assuré à l'époque de ses premiers pas. Autres temps, autres problèmes, autres méthodes.

Il n'en reste pas moins que deux vérités paraissent se dégager d'elles-mêmes à considérer comment se déroulèrent les événements qui, il y a un siècle, aboutirent à la création de l'Ecole de pharmacie.

La première c'est que, pour s'opposer aux intentions centralisatrices du gouvernement fédéral, le meilleur moyen consiste à prendre ce dernier de vitesse en réalisant si possible avant lui l'objectif qu'il se propose d'atteindre. A l'intention des centralisateurs du moment qui visaient à créer l'université suisse, Ruchonnet riposte en préparant à Lausanne la transformation de l'Académie en Université. C'est en effet à Lausanne qu'il faut agir en premier lieu, et non à Berne.

La seconde vérité qui se dégage de l'action menée par Ruchonnet pour développer l'Académie de Lausanne, c'est qu'une entreprise est d'autant plus fructueuse qu'elle a été mûrie et réfléchie plus longtemps à l'avance. Gouverner c'est prévoir. Mais cela suppose qu'aucune occasion ne soit négligée de réaliser immédiatement, dès qu'elle se présente, tel élément du projet — si secondaire qu'il puisse paraître. Cela implique aussi qu'une fois fixés les objectifs et arrêté le plan pour les atteindre, l'on sache s'y tenir, en dépit des échecs ou des réussites. Si Ruchonnet n'avait pas veillé à mettre en place suffisamment tôt ces enseignements de pharmacie apparemment sans importance, aurait-il pu, lorsque le professeur de chimie pharmaceutique fit faux bond quinze jours avant l'ouverture de l'Ecole, aurait-il pu jouer avec autant de sécurité la carte — décisive — de Henri Brunner ?

Pourquoi ne pas s'inspirer de ces principes dans la recherche des solutions à donner aux nombreux problèmes que pose aujourd'hui le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays ? Cela paraît d'autant plus souhaitable que, passant par une période de profondes transformations, les universités ne peuvent plus se dispenser d'avoir une politique de développement. C'est la condition même de l'autonomie dont elles doivent disposer pour remplir leur mission.

Or, parmi ces problèmes touchant à l'avenir des hautes écoles en Suisse, il en est un qui devient de jour en jour plus aigu. C'est le problème de leur croissance sous l'effet de deux contraintes

antagonistes : l'une provoquée par les vagues de bacheliers chaque année plus nombreux, l'autre due aux mesures d'austérité dictées par un Etat à court d'argent.

Les universités dans l'impasse

Quel est donc ce problème ? Résumé, il s'énonce de la façon suivante : les universités pourront-elles faire face longtemps encore à l'accroissement accéléré du nombre des étudiants, au moment précis où de coûteuses réformes s'imposent dans les facultés, où l'Etat doit sérieusement limiter ses crédits et où enfin le pays paraît souffrir d'une fâcheuse pénurie de cadres moyens ? Le phénomène semble général en Suisse et même en Europe ; mais il se présente avec une acuité particulière dans le canton de Vaud. Or, il ne faut pas se leurrer : si aucun redressement n'est opéré, les conséquences de l'accroissement incontrôlé des étudiants pourraient être néfastes : dégradation, progressive mais inéluctable, de la qualité de l'enseignement et de la recherche, menace d'agitation dans l'Université sous-équipée, déséquilibre croissant entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi des cadres moyens et universitaires.

Et c'est précisément la gravité de la situation dans le canton qui conduit le Rectorat à aborder ce problème aujourd'hui, et à plaider pour que les autorités responsables s'en saisissent pendant qu'il est encore temps.

A l'heure actuelle le facteur qui, en premier lieu, détermine la croissance du nombre des étudiants à l'Université c'est le nombre annuel de nouveaux bacheliers ou porteurs du certificat de maturité fédérale. Dans notre pays en effet, ce certificat constitue — avec le baccalauréat — ce qu'on pourrait appeler le permis d'entrée à l'Université. Or, conséquence des réformes successives entreprises ces dernières décennies dans l'Ecole secondaire, le nombre des bacheliers n'a cessé de croître de façon accélérée. C'est ainsi que dans le canton de Vaud le taux de croissance annuelle de ce nombre, après avoir oscillé entre 4 et 10 %, se situe aujourd'hui entre 15 % et 18 %. Est-il besoin d'ajouter qu'il s'agit là de

la réalisation des vœux — secrets ou avoués — des promoteurs des dernières réformes scolaires ? On voit d'ailleurs difficilement comment l'application combinée des deux principes à la base de ces réformes — à savoir l'égalité des chances de promotion sociale pour tous et le rejet de la sélection au profit de l'orientation — pourrait conduire à autre chose qu'une augmentation du nombre des bacheliers. Sait-on que l'an dernier dans un gymnase lausannois, le taux d'échecs au baccalauréat a été de 7,1 % seulement, alors qu'il avait été de 30 % environ il y a vingt ans ? Et ce ne sont pas les nouvelles réformes que l'on nous promet — à Berne comme à Lausanne — au nom de la démocratisation des études qui vont freiner l'accroissement du nombre des bacheliers ! Bien au contraire. La multiplication des types de maturité, comme la réduction du nombre des épreuves à l'examen sont autant de mesures qui tendent finalement à augmenter massivement les effectifs des futurs étudiants. Car — et c'est là un point très important — l'expérience montre que, chez nous, la plus grande partie — près des 90 % — des bacheliers font des études universitaires, lesquelles sont considérées comme l'aboutissement normal de la formation gymnasiale. Si cette habitude se maintenait — et rien ne semble présager un changement ces prochaines années (à moins que des décisions politiques ne soient prises rapidement) — c'est dans la même proportion de 15 % à 18 % que devrait croître l'effectif total des étudiants à l'Université.

Cela signifie — l'arithmétique sur ce point ne souffre pas de contradiction — que le nombre des étudiants à l'Université de Lausanne pourrait doubler d'ici cinq ans : 8000 étudiants en 1978 !

Fort bien, diront les uns, c'est tout gain pour le pays. Voire ! Car pour être recevable, une telle affirmation suppose que deux conditions seront remplies. Premièrement que l'Université aura les moyens d'accueillir et de former ces 4000 étudiants supplémentaires. Secondement, que la société utilisera effectivement les services des milliers d'universitaires diplômés lancés sur le marché ces dix prochaines années. Or, qu'en est-il au juste ?

Pour examiner la première condition, il faut parler finances. Avec ses 4000 étudiants, l'Université de Lausanne a coûté près de

60 millions l'an dernier. C'est dire qu'en moyenne un étudiant coûte Fr. 15 000 par an à la communauté vaudoise.

Or pour des raisons évidentes, ce coût augmente chaque année. Il y a d'abord le renouvellement des méthodes d'enseignement qui demande, ici un meilleur encadrement des étudiants, là une utilisation progressive des moyens audiovisuels. Il y a ensuite la modernisation et l'affinement des techniques de recherche, dans les bibliothèques et les laboratoires. Enfin, on ne saurait négliger le poids croissant de l'appareil administratif qu'il faut continuellement adapter aux exigences du « management » et de la prospective : l'université est devenue une entreprise. Dans son 2^e rapport sur le « Développement des universités suisses », le Conseil suisse de la science avait évalué à 8 % environ l'augmentation du coût moyen de l'étudiant dû à ces causes *. Ajoutez-y les effets de la dépréciation de la monnaie — 5 à 7 % par an — et vous arrivez au résultat suivant : en Suisse et notamment à Lausanne, le coût annuel d'un étudiant croît en moyenne de 13 % à 17 % par an. Ainsi pour que l'Université soit en mesure d'accueillir et de former convenablement un nombre d'étudiants qui chaque année croît de 15 à 18 % — l'étudiant coûtant 13 à 17 % de plus chaque année aussi — il faudrait que le budget de la haute école augmentât de 30 à 40 % par année. Cela revient à dire que le budget de l'Université devrait doubler tous les trois ans !

Il est bien évident que, même en période exceptionnellement prospère, ni le canton de Vaud ni aucun autre canton ayant la charge d'une université ne se trouverait en mesure de faire face longtemps à pareil accroissement des dépenses. Par ailleurs, les experts estiment à 10 % environ l'augmentation annuelle (inflation comprise) du produit national brut de l'ensemble de la Suisse. C'est dire que dans les conditions actuelles, même si on le lui demandait, la Confédération ne serait plus en état de reprendre

* Pour l'Université de Lausanne, le chiffre pourrait être encore plus élevé du fait des retards à combler, retards accumulés pendant les années 50 à 70, années au cours desquelles le canton faisait un effort principal pour l'École polytechnique, depuis passée à la Confédération.

le poids du développement, ne fût-ce que d'une partie des universités cantonales. Constatons-le en passant : c'est une lourde erreur de penser que pour résoudre le problème du financement des universités cantonales, il suffit de faire appel aux deniers de la Confédération.

Certes, il y a la coordination interuniversitaire qui devrait permettre d'appréciables économies pendant quelques années. Mais, si utiles et nécessaires que soient les mesures de coordination — comme celles de la fusion des deux écoles romandes de pharmacie — leurs effets sont limités, comme l'est aussi la coordination elle-même, surtout dès lors que l'on raisonne au plan Suisse : il faut bien accueillir tous les bacheliers qui désirent poursuivre leurs études à l'Université. Il convient donc de se rendre à l'évidence : dans l'état actuel des lois et des faits, le pays ne peut plus fournir à l'Université les moyens nécessaires à la formation convenable des étudiants que lui envoie l'enseignement secondaire. Ainsi la première condition pour que soit tolérable l'accroissement annuel de 15 à 18 % du nombre des étudiants, cette première condition n'est pas satisfaite.

Quant à la seconde condition, rien ne permet de penser qu'elle sera mieux remplie. La plupart des études de prospective à ce jour disponibles sont fort prudentes lorsqu'il est question d'estimer les besoins du pays en universitaires ces dix prochaines années. Et pour cause : le moins qu'on puisse dire est qu'une certaine confusion règne dans les prévisions de ce genre, à propos desquelles les experts se contredisent comme à plaisir. Cependant, une chose est aujourd'hui certaine : le défaut de cadres moyens, de maîtres d'état et d'artisans est beaucoup plus sensible que le manque de spécialistes formés par l'université : vérité communément traduite par le fait qu'il est bien plus difficile de trouver un plombier pour réparer sa baignoire qu'un architecte pour tirer les plans d'une maison ! Or ce déséquilibre dans le marché de l'emploi va s'accroissant dans nombre de secteurs ! Ajoutées aux observations que tout le monde peut faire dans les pays où le genre et le niveau de vie sont à peu près les nôtres — en Suède notamment — les considérations qui précèdent donnent à penser que c'est plutôt

la pléthore que la pénurie d'universitaires qui menacera notre économie et notre société ces dix prochaines années.

Mesdames, Messieurs,

Il est temps de conclure. Quelque peu simplifiée et résumée pour les besoins de la clarté, l'impasse de l'enseignement supérieur dans le pays tient dans les trois constatations suivante :

1. Une politique généreuse de démocratisation des études amène chaque année aux portes de l'Université un nombre de bacheliers sans cesse croissant, qu'on le veuille ou non.
2. Contrainte par la loi d'accueillir ces bacheliers, l'Université sait et fait savoir aujourd'hui que les pouvoirs publics seront dans l'impossibilité de lui fournir les moyens qui seraient nécessaires pour donner à tous ces étudiants une formation de niveau proprement universitaire.
3. Quant aux étudiants eux-mêmes, ils ne peuvent plus tous être certains de trouver, lorsqu'ils auront leur diplôme en poche, l'emploi qui correspondra à leur coûteuse formation. Le chômage des universitaires n'est peut-être pas loin ; il existe déjà en Europe.

Bien sûr, il ne s'agit pas pour l'Université de jouer les Cassandre, mais bien de prendre ses responsabilités, de voir les choses en face et de dire ce qui est. Mais existe-t-il une issue à cette double impasse ?

Du côté des universités, il convient de tout entreprendre pour mieux utiliser les moyens réduits mis à leur disposition, à la condition toutefois de ne pas porter atteinte au niveau de l'enseignement et de la recherche ainsi qu'à l'unité, l'indivisibilité et l'originalité des hautes écoles.

Mais c'est à un autre échelon que la question doit être posée car il s'agit d'un problème politique.

Alors que déjà les yeux s'ouvrent et que des redressements s'amorcent dans certains des Etats qui nous entourent, est-il

possible que chez nous les politiques laissent encore longtemps les choses aller dans une voie qui est celle de la générosité certes, mais qui est en même temps celle d'une certaine inconséquence et de l'impasse budgétaire? Une voie qui non seulement peut mener les universités à la déchéance, mais qui risque un jour de conduire l'ensemble du pays vers la faillite et le désordre social.

Caveant consules... !

DISCOURS DE M. ANDRÉ GIRARDET,
PROFESSEUR, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE

COLLATION DU GRADE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA
A MM. ATILIO NISOLI, HANS SIEGFRIED,
EMIL SCHLITTLER, JAMES W. FAIRBAIRN,
ÉMILE CHERBULIEZ

Vous êtes venus nombreux fêter notre Ecole de pharmacie. Son corps enseignant presque au complet vous en remercie, *Mesdames et Messieurs*.

Avant toute chose, il vous salue, *Madame*, et au travers de vous, M. Brunner, votre père, notre premier professeur de chimie pharmaceutique, comme aussi tous ceux qui le secondèrent dans sa tâche.

Le corps enseignant continuera, *Monsieur le Chef du Département*, comme par le passé, à vouer à son Ecole toutes ses forces et se prépare, avec joie, à affronter la prochaine décennie, malgré les problèmes épineux que celle-ci ne manquera pas de lui poser.

Il remercie les *Autorités* qui l'entourent ce matin.

Mais une fête aussi rare, qui marque un tournant de notre histoire, nous n'avons pas voulu la vivre et la célébrer égoïstement entre nous ; c'est pourquoi nous avons demandé aux *Autorités universitaires* d'inviter cinq personnalités et de leur décerner le Doctorat honoris causa en pharmacie. Nous remercions Messieurs les *membres du Rectorat* et de la *Commission universitaire* d'avoir accédé à notre demande.

M. Attilio Nisoli

Remontons un instant dans le temps ; c'est assez normal, puisque nous fêtons un Centenaire. — Nous sommes à Berne,

en juin 1962 ; les membres de la Direction de Galenica et du Comité de la S.S.Ph. écoutent un rapport de l'un des leurs sur l'activité des « Poison centers » qu'il vient de visiter aux U.S.A.

Depuis quelques années, un peu partout dans le monde, de grands hôpitaux avaient créé des services spécialisés dans le traitement des empoisonnés ; ils renseignaient volontiers les médecins qui faisaient appel aux connaissances acquises peu à peu.

Pour la première fois, en 1957, aux U.S.A., le Committee on Accident Prevention chargea la National Clearing House de coordonner et de centraliser les activités et les renseignements donnés par les Poisoning control centers, ce qui décupla la somme des informations, accessibles aux praticiens éloignés de ces centres.

En Europe, la somme des expériences personnelles des centres analogues augmenta peu à peu ; leurs services de renseignements prirent de l'ampleur, mais ce n'est qu'en 1963 que le premier centre *spécifique d'information* fut créé, en Belgique.

Que faisons-nous, en Suisse ? — La bonne volonté ne manquait certes pas ; mais les médecins devaient le plus souvent attendre le résultat des analyses de laboratoire, longues à venir, et ils devaient compter sur la résistance physiologique des intoxiqués. Notre législation ne permettant pas à la Confédération d'intervenir et les moyens financiers faisant défaut aux hôpitaux cantonaux, la situation ne pouvait guère s'améliorer.

Tout cela fut plus ou moins évoqué lors de la séance que je viens de signaler, mais, alors que chacun des participants paraissait satisfait des renseignements obtenus, Attilio Nisoli eut la révélation soudaine que seule une institution privée pouvait nous sortir de l'ornière et qu'il y avait là une tâche, si coûteuse dût-elle être, éminemment réservée aux pharmaciens suisses.

Pour trouver les artisans de cette œuvre, pour convaincre, pour réaliser enfin et inaugurer, il fallait une dose d'énergie peu commune ; Monsieur Nisoli la possédait.

Né en 1920 à Bodio, dans la Léventine, le petit Attilio suivit sa famille qui séjourna, au gré des déplacements du père, ingénieur de Motor Columbus, dans le Nord de l'Italie, puis à nouveau au Tessin, dans les Pyrénées, et ailleurs ; comme ce n'était guère

favorable à des études régulières, on l'envoya faire ses classes à Trogen de 1933 à 1938. Comme celui qui vous parle, il y bénéficia de l'ambiance extraordinaire que créait alors le recteur Wildi, naturaliste, pédagogue, développant, bien avant que cela ne fut courant en Suisse, la pratique du sport dans les collèges ; Attilio y fonda le club de football et récolta des lauriers en gymnastique. Un oncle lui ayant offert un séjour d'une année dans un collège de Reading, il y pratiqua le rugby avec un grand succès.

Il fit ses études de pharmacie à Zurich, durant la guerre, avec des stages chez Siegfried à Zofingue, puis à Lausanne et au Locle. Assistant en pharmacognosie, il prépare une thèse remarquée, puis fait ses premières armes comme pharmacien chez Baeschlin à Winterthour, puis dans une autre officine de la même ville, pour enfin, il y a une vingtaine d'années, ouvrir une pharmacie dans la banlieue, à Wülflingen.

Très vite, il joua un rôle en vue dans les comités de pharmacie locaux et cantonaux, et c'est en tant que président de la Société suisse de pharmacie qu'il achève de mener à bien la création du Centre d'information toxicologique suisse. Lors de l'inauguration, le Service fédéral de l'Hygiène publique et le Conseil fédéral, par la bouche du directeur Sauter et du conseiller fédéral Tschudi, exprimèrent en termes émouvants ce que notre peuple devait à cette initiative remarquable des pharmaciens suisses entraînés par M. Nisoli. Toutes ces occupations ne l'empêchèrent pas de passer près de 2500 jours à l'armée, où il est colonel, ancien commandant du régiment d'infanterie 63.

Ce n'est pas ici le lieu de parler du beau travail des médecins qui, 24 heures sur 24, se relaient dans ces bureaux, ni des contributions financières devenues toujours plus nécessaires, qu'ont apportées plus tard l'industrie pharmaceutique bâloise et, depuis quelques mois, la Confédération, mais bien de faire ressortir que ce Centre n'est pas une émanation d'une clinique (il n'y a donc point de lit de malade), mais un fichier cherchant à rassembler *toutes* les informations publiées sur les intoxications de *toutes* sortes, aussi bien d'origine médicamenteuse que celles causées par des produits industriels ou ménagers. A côté de l'étude exhaustive

de la littérature toxicologique, ce *centre antipoison* dispose de la collaboration de tous nos hôpitaux qui lui font parvenir les rapports sur le traitement des intoxications passant par leurs services.

Chacun de vous, mais de préférence les médecins, peut lui signaler les symptômes observés sur un malade de son entourage, soupçonné d'être intoxiqué, et recevra immédiatement les conseils ou le détail du traitement à inaugurer sans retard. Si cela ne supprime pas l'utilité des laboratoires d'analyse toxicologique, devant fournir ensuite les pièces à conviction indispensables, cela évite de ne pouvoir commencer un traitement sérieux qu'après les heures de recherche que nécessitait l'isolement du toxique, cause de la maladie. Celui qui vous parle, et bien d'autres qui ont passé de nombreuses nuits à ces recherches difficiles, sont reconnaissants au Dr Nisoli de ce qu'il ait réussi à obtenir la réalisation de cette institution.

Notre lutteur se repose-t-il sur ses lauriers ? — Certainement pas. La pierre a été lancée, l'avalanche s'est déclenchée, mais, Monsieur Nisoli, vous la dirigez. En janvier dernier, vous avez participé à l'organisation à Zurich d'une réunion de l'Association européenne des Centres de lutte contre les Poisons. Votre exemple fait tache d'huile, chacun vient prendre modèle sur votre réalisation. Peu après, en 5 semaines, vous vous initiez à l'espagnol que vous ignoriez jusqu'alors et vous présentez la réalisation suisse à Barcelone ; là, au cours d'une table ronde, vous avez répondu pendant plus de deux heures aux mille et une questions qui vous y furent posées par une centaine d'Espagnols enthousiasmés.

Avez-vous encore le temps, demandera-t-on, de vous occuper de votre pharmacie ? — Certainement, et j'en puis témoigner de bien des façons. Vous refusez vos vitrines aux voyageurs de commerce et vous en créez vous-même une nouvelle chaque mois ; celle que j'ai eu l'occasion de voir, en mars dernier, exposait un immense plan de Winterthour, avec l'emplacement de tous ses musées et un exemplaire typique de chacune de ses collections les plus précieuses, chacun avec quelques lignes de texte explicatives.

Vous vous êtes spécialisé vous-même dans les faïences utilisées autrefois dans nos officines et vous en êtes devenu un expert reconnu,

vous avez découvert quelques pièces admirables, que vous ne réservez pas à votre domicile, mais dont vous faites bénéficier ceux qui entrent dans votre officine.

Monsieur Nisoli, votre énergie, votre vitalité débordante, votre sens de l'organisation et du commandement, ce qui ne va pas toujours ensemble, vous ont conduit à de belles réussites ; mais vous auriez pu échouer au sein de votre famille ; je suis heureux, pour chacun des vôtres, qu'il n'en soit pas ainsi. Un slogan que l'on rappelle volontiers dit que : « Le pharmacien est à votre disposition 24 heures sur 24 ». Vous en êtes la personnification et je pourrais le démontrer par bien des exemples ; permettez-moi de n'en relever qu'un seul, qui montre combien votre dévouement à la cause de votre prochain et votre comportement exemplaire dans la vie de tous les jours sont contagieux : alors que quelqu'un demandait récemment à votre fils de 17 ans ce qu'il pensait faire plus tard, il répondit : « Je ne sais pas encore, je cherche dans quelle profession je pourrai le mieux me rendre utile ». Que c'est beau de voir un fils qui ne cherche pas, par définition, à contester l'exemple de son père. Quel encouragement pour quelqu'un qui *sait* être un chef et qui a inscrit en même temps sur son livre de vie ce beau mot de notre profession : SERVIR.

M. Hans Siegfried

Avec le nom de Siegfried, Monsieur, le mot « servir » reviendra sur mes lèvres. Mais aussi le chiffre 1873, qui est non seulement celui de la date de la fondation de notre Ecole, mais encore celui des débuts de votre Maison, dont vous avez brillamment fêté l'anniversaire le mois dernier.

Votre grand-père, Benoni Siegfried, était trop énergique et trop entreprenant pour se contenter de l'activité forcément réduite que lui offrait sa petite pharmacie de campagne. Voyant ses confrères s'approvisionner avec difficulté à Berne, Bâle ou en Allemagne du Sud, il fonda, au printemps 1873, une fabrique de produits chimiques et pharmaceutiques, avec commerce de drogues, la première en son genre en Suisse. Elle fournissait aux pharmaciens les drogues

végétales et animales et leurs préparations officinales. Les nombreuses teintureries des environs y trouvaient les bois tinctoriaux, les vitriols vert ou bleu, des extraits de plantes tanantes ; puis, ce fut la fabrication de l'acide acétique, de l'ester acétique, de l'ester acéto-acétique et, enfin, de l'antipyrine, qui devenait son premier médicament de synthèse. Le champ des activités de votre Maison était ainsi déjà délimité, c'est-à-dire qu'il ne connaissait aucune limite puisque, à partir de drogues naturelles du monde entier, il s'étendait de la chimie inorganique à la chimie organique extractive, comme à celle de synthèse en passant par la pharmacie galénique.

En 1873 toujours, naissait votre oncle Kurt, qui fut le chimiste de la Maison pendant une quarantaine d'années et qui était le père de l'actuel chef de vos services scientifiques.

Votre père, un peu plus jeune, a été, pendant 50 ans, le « commerçant », comme on disait chez vous, avant de terminer sa carrière comme président de votre Conseil d'administration.

Ce bourreau de travail, d'une très grande bonté, croyait plus en l'efficacité humaine qu'en tous les diplômes universitaires. A peine aviez-vous obtenu votre maturité commerciale à Bâle, en 1924, qu'il vous rappelait les buts du fondateur de votre Maison : fabrication rationnelle et fourniture aux pharmaciens, de préparations irréprochables, conformes aux prescriptions des pharmacopées ; qualité, promptitude, traitement individuel du client, donc du pharmacien.

Pour bien le servir, il fallait le connaître « de l'intérieur » ; c'est pourquoi il vous envoya faire un stage de 18 mois dans la pharmacie Tripet, à Neuchâtel, l'une des plus réputées de Suisse romande, à l'époque, pour la formation des stagiaires. Ayant ainsi appris à connaître « le client », vous avez effectué pendant 4 ans des stages, dans une banque genevoise, dans divers départements de la Coopération pharmaceutique française à Melun et à Paris (l'actuelle Cooper française), puis dans des entreprises affiliées à la vôtre, aux U.S.A., à Berlin et à Milan.

Pendant plus de 40 ans, vous avez gravi les échelons de votre Maison à Zofingue ; vous êtes le Président et Délégué de son Conseil d'Administration.

Votre entrée dans la Maison Siegfried a coïncidé avec la création d'un département de spécialités. Le marché pharmaceutique se modifiait rapidement ; l'ancien système de la prescription par ordonnance se voyait supplanté par celui des spécialités. Par égard pour les liens étroits qui existaient entre la Pharmacie suisse et votre entreprise dont elle constituait, en quelque sorte, le fondement, votre Maison s'était tenue jusqu'alors à l'écart du domaine des spécialités pharmaceutiques. Ce nouveau département se développa peu à peu ; avant la dernière guerre déjà, le nom de Siegfried était devenu familier au corps médical suisse ; mais vous n'avez cessé de promouvoir la recherche dans le domaine galénique et de soutenir les efforts scientifiques de la Commission de la pharmacopée, par l'entremise de votre cousin, longtemps directeur de la division de galénique. Contre l'avis de ceux qui voient avant tout le bénéfice de fin d'année, vous avez encouragé la rédaction dans vos services, puis la dissémination dans le corps pharmaceutique tout entier, de plusieurs publications de valeur, d'une importance et d'une utilité confirmées par leur usage fréquent dans les officines. Je ne relèverai ici que la plus scientifique d'entre elles, l'atlas de pharmacognosie des drogues végétales de la Pharmacopée V (avec la collaboration du Professeur Flück), en laissant de côté d'autres, plus techniques, mais aussi d'usage plus courant.

Contrairement à d'autres maisons travaillant dans votre domaine, qui, pour des raisons de rationalisation, ne livrent depuis longtemps leurs produits qu'en un nombre restreint d'emballages unitaires, vous ne craignez pas de fournir aux pharmaciens, non pas seulement les quantités qui *vous* conviennent, mais, dans les limites du raisonnable, celles qu'ils vous demandent, malgré toutes les complications que cela vous cause.

En outre, vous cherchez actuellement à faciliter le travail du pharmacien, en créant des flaconnages standard préemballés, pour certaines substances et produits pharmaceutiques, avec certificat d'analyse délivré au centre scientifique de la Société suisse de Pharmacie. Nous voyons ainsi, une fois de plus, s'affirmer cet esprit confraternel, malgré le handicap financier qu'il représente.

Votre Centenaire sera peut-être l'occasion de changements d'orientation à Zofingue ; la génération montante se croira sans doute forcée d'introduire bien des modifications dans sa politique commerciale. Espérons qu'elle maintiendra, pour l'essentiel, les lignes tracées il y a 100 ans.

N'anticipons pas... les années passent sans que l'on ait à les pousser. Pour vous aussi, l'âge de la retraite approche. Nous avons pensé qu'il était temps que vos mérites soient officiellement reconnus et c'est pourquoi l'Ecole de pharmacie est heureuse d'avoir proposé que vous soit décerné le titre de Docteur honoris causa en pharmacie.

M. Emil Schlittler

Fils d'un médecin glaronnais, Emil Schlittler naquit en 1906 ; il fit toutes ses classes à Bâle où son père, qui s'était spécialisé en oto-rhino-laryngologie, devint professeur extraordinaire en 1928. L'année suivante, le jeune homme obtenait son diplôme de chimiste au Polytechnicum zurichois.

Où allait-il préparer son doctorat ? — A Heidelberg, où son professeur, Richard Kuhn, qui avait décuplé le goût de son élève pour la chimie, venait d'être appelé ? ou en Ecosse, où Fierz lui conseillait instamment de se rendre ? — M. Schlittler choisit la seconde solution et c'est ainsi que nous vîmes arriver, un jour de l'automne 1929, dans un institut où l'on ne faisait que de la *biochimie* et de la *phytochimie*, un jeune homme spécialisé en chimie des *matières colorantes*. Je crois qu'il se sentit bien accueilli par la cohorte internationale de doctorants et de chercheurs avancés, qui travaillaient chez ce psychologue extraordinaire qu'était notre maître George Barger. Ce fut quand même les larmes aux yeux que s'acheva sa première année de recherche ; Barger lui avait, en effet, confié l'étude du principe actif du pommier d'amour, cet arbrisseau que l'on trouvait alors dans les chambres les plus sombres de chez nous, les illuminant par ses petites baies corallines. Le sujet était beaucoup trop difficile pour l'époque et surtout pour un doctorant ; ce n'est que 30 ans plus tard que la structure de ce

stéroïde basique fut élucidée par un chimiste chevronné. Mais c'était bien là la méthode de Barger : nous fixer, tout d'abord, un but inatteignable, pour jauger notre capacité de travail et notre agressivité face aux difficultés ; de notre persévérance ou de notre mollesse dépendait l'intérêt qu'il nous porterait par la suite.

L'amertume des feuilles de cette sorte de tomate avait rendu la vie dure à notre jeune ami ; mais il avait vraiment su en tirer tout ce que la chimie d'alors pouvait donner, elle qui ignorait encore même les éléments de la chromatographie sur alumine.

Puis, Barger confia à Schlittler la synthèse d'alcaloïdes du groupe des aporphines ; il s'agissait d'appliquer des méthodes connues, mais de mauvais rendement ; il prouva sa persévérance en les améliorant peu à peu, apportant une contribution importante à ce domaine particulier de la phytochimie.

C'est à cette époque que se place l'élément déterminant pour l'avenir de notre ami : avec un autre chimiste suisse, César Scholz, Barger dégradait la yohimbine et en établissait la constitution ; cet alcaloïde indolique allait être le point de départ des beaux travaux que nous consacrons aujourd'hui et dont il nous parlera cet après-midi.

A l'époque écossaise avaient succédé deux périodes de six mois, chez Robinson à Oxford et chez Karrer à Zurich, comme assistant aux travaux pratiques. Elles furent trop brèves, consacrées à des travaux par trop divers, pour avoir pu culminer en quelque publication importante et, surtout, le caractère pour le moins réservé de ces deux grands savants différait par trop de la chaleur, du sentiment d'intimité que Barger répandait autour de lui. Cependant, le fait d'avoir côtoyé, dans ces deux laboratoires, de nombreux jeunes chercheurs, fut d'un grand bénéfice pour notre Glaronnais qui apprit à développer son goût pour la discussion des problèmes et devint finalement un enseignant de grande valeur.

L'industrie chimique est toujours à l'affût de bons chimistes ; c'est pourquoi Ciba offrit à M. Schlittler une place de chercheur dans le domaine des alcaloïdes ; il accepta, mais constata bientôt que tous les intérêts de Ciba convergeaient, à cette époque, vers

le domaine des hormones stéroïdiques dans lequel elle allait, du reste, obtenir des résultats éclatants.

Laissé à lui-même, sa ténacité, son goût de la difficulté en firent bientôt un forçat du travail. Il se jeta à corps perdu, en dehors des heures de travail officiel, dans le domaine des protides, où il ne pouvait à cette époque que se casser les dents ; parallèlement, il obtenait un poste de privat-docent, puis, dès la reprise de l'institut de chimie bâlois par Reichstein, il donnait la moitié du cours de chimie organique de 1^{re} année et se trouvait peu après à la tête d'un groupe d'une douzaine de jeunes doctorants. Il est difficile de s'imaginer la somme inouïe de travail que représentait une telle charge ; mais, grâce à quelques collaborateurs exceptionnels, grâce à l'aide technique apportée par Ciba, de nombreuses publications prouvèrent bientôt qu'il avait trouvé sa voie.

Nous sommes alors à la fin de la guerre ; des publications hindoues parlaient de l'effet *calmant* des racines de Rauwolfia. Lors des premiers essais pharmacologiques, à Bâle, cette activité n'avait guère semblé intéressante. Heureusement, Robinson, qui pour des raisons de chimie théorique s'intéressait à l'un des alcaloïdes de la plante, l'ajmaline, en demanda à Ciba, qui lui en fournit plus de 2 kg. ; seule une très grosse industrie pouvait extraire les tonnes de racines nécessaires. Dans les eaux mères, Schlittler et ses doctorants isolèrent la serpentine et tout un groupe de bases anhydronium, dont l'intérêt chimique était considérable et dont ils déterminèrent la constitution. Mais aucune de ces substances ne possédait l'activité *calmante* dont parlait la littérature chimique hindoue ; ce n'est que dans les dernières eaux mères qu'il fut possible de la déceler et c'est alors que Schlittler isola la réserpine ; mais son effet hypotenseur, le plus important aujourd'hui, ne fut constaté que plus tard encore.

Presque toutes les grandes fabriques de produits pharmaceutiques s'étaient précipitées sur l'étude des familles botaniques de plantes à alcaloïdes indoliques ; seule, la combinaison des moyens techniques de Ciba, de la qualité des doctorants du professeur Schlittler, et de sa capacité de diriger l'ensemble des recherches, a permis d'isoler, puis de faire introduire sur le marché, cette

substance, unique, parmi plus de 800 alcaloïdes indoliques purifiés en quelques années.

C'est à ce moment précis que Ciba choisit de l'envoyer dans sa maison sœur aux U.S.A., comme chef de la division de recherche chimique ; en très peu de temps, il sut insuffler une nouvelle vie à l'ensemble de la recherche, ce qui lui valut, à peine trois ans plus tard, de réunir sous sa direction la recherche en biologie, en clinique, en galénique et en chimie analytique. Il avait ainsi atteint le moment qui guette tant de bons chimistes de l'industrie, celui où ils n'ont plus à se battre avec la *matière* au laboratoire, mais avec les *hommes*, et cela est une tout autre histoire. Quelles que fussent ses occupations, les travaux de recherche se poursuivirent ; ce sont près de 300 publications qui ont paru pendant les 15 ans de son séjour aux U.S.A.

Les circonstances changent rapidement dans l'industrie ; les chefs les provoquent ou s'y adaptent. Malgré la facilité des voyages entre Bâle et les Etats-Unis, les contacts personnels sont difficiles à maintenir ; certaines situations se détériorant, notre lauréat a préféré rentrer dans le rang, en 1968, et il est depuis lors professeur à Heidelberg, où d'intéressants travaux ont déjà paru.

Nous ne l'y suivrons pas et nous lui souhaitons, puisqu'il a retrouvé l'usage des éprouvettes, de s'y brûler parfois les doigts ; c'est, je crois, la plus grande satisfaction qui puisse être accordée à un chimiste qui a dû quitter le laboratoire pour un bureau de directeur.

M. James W. Fairbairn

Mon cher collègue,

Les systèmes d'éducation anglais et européens différaient encore à tel point au début de ce siècle que je n'essaierai pas d'expliquer ici le détail de votre curriculum vitae. Je me bornerai à dire que vous êtes né à Bristol en 1913, et que vous étiez titulaire du grade de B. Sc. et porteur de l'équivalent de notre diplôme de pharmacien, lorsque la guerre a éclaté.

On vous trouve tout d'abord à Imperial Chemical Industries à Billingham, au département des fertilisants. Vous y avez appris beaucoup de choses, mais votre cœur était ailleurs ; en 1941 déjà, vous acceptiez l'appel de l'Université de Londres ; vous y avez obtenu votre Ph. D. en 1946.

Pendant la guerre, la Pharmacie anglaise avait découvert la Pharmacie du continent ; une adaptation des méthodes anglaises d'enseignement était devenue nécessaire. On vous chargea donc d'organiser et de diriger le département de pharmacognosie, ce que vous fîtes brillamment, tout en gravissant rapidement tous les échelons de la hiérarchie universitaire ; on vous trouve Lecturer, Senior Lecturer, Reader, et, en 1960, vous recevez le titre de professeur ; quatre ans plus tard enfin, vous complétez vos titres universitaires par celui de D. Sc.

Au début de votre carrière de chercheur, vous vous êtes intéressé au domaine des substances purgatives, dérivées de l'antraquinone. Vous y avez rapidement apporté beaucoup de clarté. Disposant des résultats obtenus par les nombreux chimistes que ce domaine avait intéressés, Tschirch, Casparis, Stoll et Mühlemann, que je choisis parmi d'autres pour démontrer combien la pharmacochimie suisse s'y était illustrée, vous vous êtes attaché à l'effet pharmacodynamique des nombreux constituants isolés des bourdaine, rhubarbe de Chine, aloès, séné et cascara. Vous avez précisé que c'était sous la forme réduite d'antranol, et non pas d'antraquinone, que les substances étaient le plus actives, qu'elles devaient porter des groupements phénoliques en des positions privilégiées de la molécule, que celle-ci devait être combinée à des sucres, ceux-ci agissant à la fois comme solubilisants et comme protecteurs chimiques de la molécule jusque dans le gros intestin, lieu d'action spécifique. Enfin, vous avez mis au point une méthode de dosage biologique de ce genre de purgatifs, qui fait que, de nos jours, on ne devrait plus trouver sur le marché que des préparations scientifiquement dosées.

Les constituants pharmacologiquement actifs du chanvre indien sont-ils de quelque utilité pour la plante ? — Le chimiste que vous

êtes cherche à percer ce mystère, mais, bien plus encore, c'est l'homme conscient de ses responsabilités qui s'efforce d'apporter une solution au problème de l'abus de cette drogue. En attendant mieux, c'est l'effet de l'environnement sur la croissance de la plante qui vous a intéressé, et que vous pensez avoir résolu.

Certaines plantes fabriquent des substances odorantes, que nous utilisons en parfumerie ; d'autres contiennent des matières colorantes, ou tanantes, utiles à l'industrie, d'autres enfin font la synthèse d'alcaloïdes, que la médecine emploie depuis fort longtemps. Depuis 150 ans que l'on a décelé les premiers d'entre eux et que plus de 2000 ont été isolés de plantes fort différentes les unes des autres, appartenant à toutes sortes de familles botaniques, des milliers de chercheurs se sont demandé à quoi ils pouvaient bien servir, dans quel but la plante les fabriquait. Les raisons les plus extravagantes ont été avancées ; aucune n'a jamais pu satisfaire les spécialistes. Étaient-ils des produits de déchets du règne végétal, comme l'urée dans le règne animal ? — Alors, pourquoi la plante fabriquerait-elle des substances aussi complexes, par des métabolismes compliqués, demandant une forte dépense d'énergie, tout cela pour n'éliminer ou ne stocker qu'un seul atome d'azote, et cela à partir des acides aminés les plus rares (ornithine, lysine, tyrosine, tryptophane) ? — Était-ce pour la plante un moyen de se protéger contre les herbivores par l'amertume qu'ils lui conféraient ? — Mais alors, pourquoi les chèvres broutent-elles les daturas et les lièvres les plantes de belladone ?

Vous avez su franchir un barrage que chacun, depuis lors, se demande comment il se fait qu'il ne l'ait pas franchi avant vous. Vous avez acquis la conviction que les alcaloïdes jouent un rôle fondamental dans la plante, qu'elle les a fabriqués dans un but bien précis et égoïste, *ad usum proprium*, dirait-on en médecine, et vous avez pu alors donner la réponse à ceux qui se demandaient pour quelle raison il n'y avait jamais plus que tant et tant de tel ou tel alcaloïde, pourquoi l'accumulation ne continuait pas tout au long de la vie de la plante qui, on le savait, continuait à en fabriquer jusqu'à sa mort, sans que la teneur finale dépassât jamais un certain pourcentage.

Nombreux sont vos prédécesseurs qui ont dosé dans les plantes à alcaloïdes la teneur en principes actifs, de mois en mois au cours de l'année; ils ont constaté souvent que tel constituant faisait place, peu à peu, à tel autre. De votre côté, vous avez eu l'idée d'étudier les variations à de très courts intervalles et vous êtes arrivé à des conclusions bouleversantes.

Tout d'abord, c'est à la ciguë que vous avez demandé une réponse à ce problème. Un premier examen vous montra que les alcaloïdes que l'on trouve pendant la croissance de la plante sont la γ -conicéine et la coniine; ensemble, leur quantité augmente peu à peu pendant la maturation des fruits, pour presque disparaître à maturation complète. En multipliant les analyses de 2 h en 2 h, vous avez constaté que les 2 alcaloïdes étaient interconvertibles, mais qu'une partie de la coniine disparaissait continuellement, alors que la plante la remplaçait par de la γ -conicéine. Comme ces deux substances diffèrent par deux atomes d'hydrogène, il n'y avait qu'un pas à franchir pour penser qu'elles sont impliquées dans un processus d'oxydo-réduction analogue au système de recyclage des nucléotides pyridiniques. La plante de ciguë utiliserait donc ses alcaloïdes comme co-ferment d'un système de nucléotides, de même que d'autres plantes utilisent l'amide nicotinique; la toxicité de la plante, pensez à Socrate, serait ainsi due à la substitution de ce système Redox dans celui des nucléotides pyridiniques, indispensables aux animaux.

A la décharge des auteurs qui avaient passé à côté de ce problème, je dois dire que ces recherches n'ont été possibles que grâce aux micro-méthodes d'analyse les plus récentes, donc que vous êtes arrivé au bon moment, mais aussi que vous avez su saisir la balle au bond.

Les travaux de Battersby et de Mothes, plus particulièrement, ont démontré que la plante de Pavot somnifère, synthétise de la thébaïne à partir de dihydroxyphénylalanine, donc à partir de tyrosine. Cette thébaïne devient ensuite codéine, puis morphine, par déméthylation successive. Que devient donc cette morphine, s'est demandé notre lauréat de ce jour? — M. Fairbairn a prélevé, chaque jour, le latex de capsules de pavot en pleine croissance;

par centrifugation différentielle, il lui a été possible de séparer une fraction lourde contenant des organelles, qui elles-mêmes contiennent tous les ferments nécessaires à ces transformations chimiques. En les suspendant dans un milieu nutritif, il a pu leur faire fabriquer *in vitro* de la morphine, en leur ajoutant des précurseurs marqués au C^{14} . Ce qu'il constata alors était proprement stupéfiant : cette morphine disparaît et se transforme en substances de nature encore inconnue, mais dont la présence est absolument indispensable au développement normal des graines de pavot. Dans les plantes privées jour après jour de leur latex, donc des alcaloïdes précurseurs de la morphine et de celle-ci également, les graines qui arrivaient à maturité germaient à une cadence inférieure à celle de graines de plantes normales, la formation de poils absorbants sur les racines des plantules était rare, la quantité de chlorophylle dans les jeunes feuilles était fortement diminuée. Le contenu du latex est ainsi, par les métabolites de la morphine qu'il fabrique, essentiel pour la production de graines viables. — Quel merveilleux champ de recherche n'avez-vous pas ainsi ouvert à la phytochimie !

Les charges de professeur et de chercheur de M. Fairbairn suffiraient, semble-t-il, à accaparer les possibilités et les forces d'un homme. Pourtant, M. Fairbairn, membre engagé de son Eglise congrégationaliste, trouve encore du temps pour une activité paroissiale et sociale intense. Si ses recherches l'ont poussé à percer le mystère de la chimie du chanvre indien, de la ciguë et du pavot à opium, il n'a pas été fasciné par le seul besoin d'en connaître le chimisme ; il a pris connaissance des dégâts que leurs principes actifs provoquent chez l'homme qui en abuse. De là à lutter contre ces dégâts, il n'y a qu'un pas. Et il l'a franchi. Prédicateur laïque, s'occupant activement des prisonniers, il est fortement attiré par le travail social parmi les jeunes qui ne suivent pas ce que nous appelons le droit chemin. Dans ces différents milieux, sa foi solide, appuyée par ses connaissances scientifiques, trouve une large audience.

M. Emile Cherbuliez

Quelques jeunes gens obtiennent deux baccalauréats différents. M. Emile Cherbuliez a fait mieux encore, lui qui a choisi de préparer, en 1917, chez Auguste Picard, au Polytechnicum de Zurich, un travail de doctorat ès sciences naturelles en physique, sur le moment magnétique des sels cuivriques en solution ultra-diluée, et qui, l'année suivante, a soutenu une seconde thèse pour le doctorat en philosophie, en chimie organique préparative cette fois, chez Pummerer à Munich, sur les produits primaires d'oxydation des phénols.

De famille genevoise, M. Cherbuliez est né en 1891, à Mulhouse où son père avait été appelé par les Allemands pour diriger le collège. Il y fit ses classes, puis alla à Strasbourg où il obtint son baccalauréat classique en 1908. Ce ne furent pas les quelques heures de leçons de chimie reçues durant ses études secondaires qui déterminèrent son goût pour cette discipline, mais bien un petit livre, destiné aux gymnasiens, qui venait à peine de paraître, «*Die Schule der Chemie*», du grand Wilhelm Ostwald. J'ai retrouvé cette brochure, qui n'est entrée dans les collections du Poly de Zurich que le 10 janvier dernier ; j'ai compris qu'un texte rédigé de cette façon ait pu attirer un hésitant ; je me demande même s'il n'a pas fait encore beaucoup d'autres adeptes. Il a, en effet, une façon très particulière de s'adresser aux jeunes lecteurs, qui doit avoir frappé bien des imaginations. J'ai connu un cas analogue avec «*Die Welt in der Retorte*», mais je ne l'ai lu qu'après avoir décidé de mes études universitaires.

Encouragé par son grand-oncle, Jules Picard, professeur de chimie à l'Université de Bâle, M. Cherbuliez commença ses études à Genève, en 1908, avec mathématiques, physique et biologie, puis il partit pour Zurich où il reçut le diplôme de chimiste en 1913. Il obtint alors une place de travail chez Pummerer à Munich et y commença un travail de doctorat, que la guerre vint interrompre ; quatre ans durant, il partagea son temps entre de nombreuses périodes de mobilisation et un travail de recherche au Polytechnicum, ce qui lui valut le premier doctorat dont je viens de parler.

Dès la guerre terminée, il retourna à Munich et y termina sa thèse, en travaillant comme assistant de Willstätter dont il avait suivi les cours à Zurich.

Dès 1919, nous le trouvons à l'Université de Genève, d'abord assistant d'Amé Pictet, puis, depuis 1925, chargé du cours de chimie pharmaceutique. Je passe sur tous ses enseignements en chimie organique et nous le retrouvons à la tête de l'Ecole de pharmacie, de 1939 à 1946.

Le lien de parenté de M. Cherbuliez avec les Picard explique certainement l'attrait qu'exerça sur lui l'aviation, encore dans ses balbutiements ; mais, alors que tant d'autres y trouvaient la gloire, lui-même, commandant d'une compagnie d'aviation, voyait sa carrière d'aviateur brusquement interrompue, en 1928, par une grave chute d'avion à Payerne. Pendant 32 ans, chirurgie et orthopédie firent prodiges sur prodiges ; les nombreuses narcoses auxquelles il dut se soumettre ont fait mentir l'excuse trop souvent utilisée de la perte de mémoire due à l'emploi fréquent des anesthésiques d'inhalation.

Depuis 45 ans, votre courage et votre volonté forcent l'admiration. On a toujours dit que l'adversité grandit les êtres qu'elle frappe, à quoi j'ajoute : pour autant qu'ils soient forts. Vous l'êtes, et votre exemple, mon cher collègue, prouve qu'elle peut en faire des géants.

En vous décernant son Doctorat honoris causa, il y a 4 ans, l'Université de Zurich a fait ressortir tout ce que la chimie suisse vous doit, tout ce que vous avez publié dans près de 300 travaux ; je ne m'y arrête donc pas aujourd'hui, tenant à souligner particulièrement votre activité au sein des commissions scientifiques, plus spécialement celles de la Pharmacie suisse.

Chacun, ici présent, a compris que vous deviez être parfaitement bilingue. Mais on aurait tort de penser que vous vous exprimez *approximativement* dans deux langues ; bien loin de là : votre polyvalence de chimiste, qui ressort aussi bien de vos deux sujets de thèses que de l'ensemble de vos recherches, conduites avec succès tant en chimie minérale qu'en chimie organique et biologique, est due, me semble-t-il, à un esprit foncièrement analytique, peut-être

aussi perfectionniste. Vous n'avez pas cherché uniquement à savoir *ce que chaque mot* voulait dire dans l'autre langue, mais *quel* était le mot le plus parfait pour en traduire le sens exact. C'est ce que les pharmaciens suisses ont compris, en vous priant de faire partie, pendant de longues années, de la Commission fédérale de la pharmacopée et de la Commission scientifique de la S.S.Ph. Votre vaste culture et votre sens de l'humain y ont fait des prodiges. Les chimistes biologistes aussi ont su utiliser votre intelligence lucide, en vous faisant longtemps président de la Commission de nomenclature de chimie biologique, de l'Union internationale de chimie pure et appliquée.

Qu'alliez-vous faire dans cette galère, la Commission suisse pour la science atomique ?... si ce n'est pour y tenir le rôle d'arbitre que peut être un homme clairvoyant tel que vous l'êtes, apte à trouver les bonnes solutions, et n'est-ce pas aussi pour cette même raison que vous présidez depuis 1956 le Comité suisse de la chimie, notre organisme représentatif auprès des organisations chimiques internationales ?

C'est peut-être en pensant à vous qu'il y a longtemps déjà Leibniz se disait tenté de croire que si l'on examinait plus à fond les imperfections du langage, la plus grande partie des disputes tomberait d'elle-même et que le chemin de la connaissance serait plus ouvert aux hommes ?

Votre réserve, votre modestie ont peut-être souffert de mes paroles ; elles ne sont que les preuves de l'estime dans laquelle nous vous tenons ; il fallait qu'elles soient prononcées, et laissez-moi ajouter que vous nous avez grandement honorés en acceptant d'entrer dans notre famille universitaire.

ALLOCUTION DU PROFESSEUR ÉMILE CHERBULIEZ

Je pense que je dois au privilège parfois douteux de l'âge l'honneur de dire quelques mots de félicitations et de remerciements au nom des quatre collègues et en mon nom, qui venons d'être honorés par la collation du doctorat en pharmacie h.c. de l'Université de Lausanne. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je prends la parole car c'est peut-être la dernière fois, plus de cinquante ans après le début de mon enseignement académique, que je m'adresse à un auditoire — et rarement j'ai eu des auditoires aussi distingués que celui qui est devant moi.

Il y a deux sortes de sentiments que je voudrais exprimer : d'un côté nos vives félicitations et nos vœux à l'adresse de l'École de pharmacie de l'Université de Lausanne, qui célèbre le centenaire de sa fondation : toutes nos félicitations pour le travail efficace accompli durant le premier siècle de son existence, et nos vœux les plus chaleureux pour son avenir qui comportera pour elle — comme nous venons de l'entendre — un élargissement de son activité et par là des responsabilités accrues auxquelles — nous en sommes sûrs — elle saura faire face ; et de l'autre côté nos remerciements du grand honneur que l'Université de Lausanne vient d'accorder à chacun de nous par cette collation de doctorat h.c.

En proposant pour l'octroi de cette distinction les personnes dont les éloges viennent d'être prononcés par le directeur de l'École de pharmacie, cette institution a couvert un large secteur des activités scientifiques de la pharmacie actuelle tout en réunissant — au point de vue des diverses régions culturelles de notre pays — des représentants des principaux groupements linguistiques suisses parmi les récipiendaires.

En effet, parmi les travaux des lauréats on trouve — pour ne citer que diverses têtes de chapitre en quelque sorte — des recherches portant sur les principes immédiats végétaux dont l'activité

pharmacologique chez l'homme présente de l'intérêt pour la conservation ou le rétablissement de la santé, la synthèse de ces produits et de substances analogues, l'étude de leur rôle dans le biochimisme des organismes qui les produisent, l'étude des mécanismes des réactions qu'ils subissent ou qu'ils déclenchent dans l'organisme dans lequel ils sont introduits; puis des problèmes d'une importance pratique directe : celui de rendre les substances médicamenteuses aisément disponibles pour le pharmacien et le médecin, et celui, très important dans bien des cas pour le commun des mortels, de mettre à la disposition du pharmacien et du médecin les indications nécessaires pour combattre les conséquences d'intoxications dues soit à des médicaments absorbés de manière exagérée ou inopportune — un médicament est par définition un corps à action pharmacologique et ce n'est qu'une question de dose ou d'emploi inapproprié qui fait passer de l'effet bénéfique à un effet qui ne l'est plus — soit à un de ces nombreux corps toxiques non médicamenteux qui sont devenus d'un usage fréquent dans la vie actuelle.

Dans toute recherche, qu'elle soit théorique ou appliquée, on retrouve des éléments fondamentaux communs. C'est tout d'abord la recherche d'un effet ou d'une confirmation d'une idée théorique — ce que l'on peut appeler d'un terme très général une vérité, d'importance plus ou moins grande, mais d'une vérité. Dans cette recherche, une part importante est dévolue à l'intuition et sur ce point la recherche s'apparente à la création artistique; mais à la différence de cette dernière, à côté de l'intuition l'effort constant et obstiné — les éloges que nous venons d'entendre le montrent bien — joue dans la recherche scientifique un rôle essentiel, et en récompense de cet effort le résultat apporte un élargissement de nos possibilités d'agir, une sorte de libération de limites que nous imposait notre ignorance.

Ces idées sont exprimées avec une merveilleuse simplicité et concision dans deux phrases à peu près bimillénaires chacune : le vieil adage de Virgile « labor omnia vincit improbus » — l'effort obstiné vient à bout de tous les obstacles — et cette parole du Christ que rapporte l'évangile de saint Jean : « γνώσεσθε τὴν ἀλήθειαν

καὶ ἡ ἀλήθεια ἐλευθερώσει ὑμᾶς » — vous connaîtrez la vérité et la vérité vous affranchira.

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, que le grand honneur que vous venez de nous conférer sera pour nous aussi bien un encouragement à persévérer dans un effort souvent ardu qu'une récompense de l'effort accompli même s'il ne peut plus être prolongé, et soyez assuré de notre profonde et durable gratitude.

Fascicule XX — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.

Fascicule XXI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.

Fascicule XXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

Fascicule XXIII — Cinquantenaire de l'Ecole des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.

Fascicule XXIV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Co-sandey, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.

Fascicule XXV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.

Fascicule XXVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bovet, Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Daxelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini ; R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.

Fascicule XXVII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.

Fascicule XXVIII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.

Fascicule XXIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.

Fascicule XXX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.

Fascicule XXXI — Médaille Gonin (1958-1966).

Fascicule XXXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.

Fascicule XXXIII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schaller, G. Peters, J. Béranger, R. Woodtli, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.

Fascicule XXXIV — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amsler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.

Fascicule XXXV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guénin, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnovo, A. Delessert, P. Gætschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.

Fascicule XXXVI — Médaille Gonin (1970).

Fascicule XXXVII — Dies academicus 1970 — Inauguration du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.

Fascicule XXXVIII — Dies academicus 1971 — Prix et concours.

Fascicule XXXIX — Dies academicus 1972.